

Journal de la Région

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter, 1199.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

ÉMISSION DE MINISTÈRE BRIAND

M. Poincaré chargé de former le nouveau Cabinet

LA POLITIQUE

Le départ

Depuis quarante-huit heures, l'atmosphère politique était chargée de gros nuages, et ceux qui savent lire au baromètre parlementaire, prévoyaient l'inévitable orage. Il a éclaté, hier jeudi, à la Chambre. Contrairement à son habitude, M. Briand n'a pas tenu tête à l'orage et il a préféré s'en aller.

Le Cabinet est démissionnaire. C'est, sans aucun doute, la politique de M. Lloyd George qui a précipité son départ. Cette politique peut avoir de grands avantages pour l'Angleterre et l'Allemagne, mais elle heurte trop d'intérêts du sentiment français pour être populaire chez nous.

Parce que M. Briand n'a pas su assez se défendre de l'emprise britannique et américaine, et parce qu'il a pratiqué avec trop de désinvolture la méthode du fait accompli, il a trouvé des résistances invincibles dans l'opinion du pays, et cela au moment où il avait besoin d'une quasi unanimité d'approbation pour faire prévaloir le point de vue national.

A Londres, sur États-Unis et surtout à Cannes, M. Briand et M. Loucheur, sans paraître s'inquiéter beaucoup de leurs collègues du gouvernement, ont suivi une politique personnelle qui ne devait pas être sans danger et pour la France, et pour eux. A force d'entrer dans les vues des plénipotentiaires étrangers, les deux ministres français semblaient avoir oublié la véritable situation et les intérêts réels de notre nation.

Que devenait, au milieu de tout l'échauffage de conceptions inévitables mais trop souvent fausses, le Traité de Versailles ? Que devenait, au milieu des concessions répétées et des accords multiples, le problème des réparations ?

Le pays s'est prononcé clairement sur ces questions. Il prétend faire respecter un pacte qui a été signé par les vainqueurs et les vaincus. Il ne veut pas, certes, empêcher ceux de se relever, mais il n'entend pas être dévalisé par un camouflage économique que d'un camouflage politique ou militaire.

On ne lutte pas impunément contre la volonté nationale.

C'est pour avoir méconnu cette vérité très simple, que M. Briand a vu se dresser contre lui, en quelques jours, les éléments les plus sages de notre population, que la politique extérieure du ministère avait fait de bon à redoubler de force et d'ampleur depuis la Conférence de Cannes. La question des charbons allemands, qui a motivé des protestations énergiques, notamment de la Chambre de Commerce de Tourcoing, n'a été qu'un incident caractéristique de associations dominées évidemment par la volonté britannique.

M. Briand a eu le tort, aux yeux de beaucoup, d'élever trop facilement les suggestions étrangères. Son succès devra nécessairement s'appuyer davantage sur l'opinion française.

Maurice Auber.

LE PROJET D'AMNISTIE

Paris, 12 janvier. — Le Président de la République a signé un projet de loi portant amnistie des infractions prévues et punies par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, exception faite d'un certain nombre de crimes ou de délits.

LES FRÈRES ENNEMIS

LES DEUX C. O. T.

Paris, 12 janvier. — La politique continue entre le C. O. T. extrême de la rue de la Grange-aux-Belles et le C. O. T. de M. Joubaux, qui s'est, on se le rappelle, installée brusquement rue La Fayette.

Le bureau de la C. O. T. extrême a publié une note où il est déclaré, notamment, vouloir à toute chose à faire que le polémiquer avec des sens qui le représentent qu'eux-mêmes dans le mouvement ouvrier. Pour prouver que l'opposition contre M. Joubaux est formidable, les gens de la rue de la Grange-aux-Belles faussent les forces syndicales qui sont avec eux.

Nous félicitons les démissionnaires, le bâtiment, les produits chimiques, l'alimentation, les coiffeurs, l'enseigne-mouton, ont adhéré dès la première heure à la C. O. T. extrême. D'autre part, des fédérations dissidentes ont été créées à côté des fédérations adhérentes à la rue La Fayette.

Un volé une première liste : métaux, bijoux, livres, santé, ours et peaux, blanchisserie, poudres, cailleries, éclairage, habillement, textile, verrerie, transport, services publics employés, mineurs, teinturiers.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les partisans de M. Joubaux ont de leur côté constitué des fédérations nouvelles pour combattre les leurs premières qui avaient adhéré à la C. O. T. U.

L'ambassadeur d'Italie à Paris demande à être relevé de ses fonctions

Rome, 12 janvier. — Le correspondant de la « Gazette del Popolo », à Rome, télégraphie à son journal que la nouvelle se confirme dans les milieux politiques du départ de l'ambassade de Paris du comte Bonin-Langone.

Le représentant de l'Italie aurait demandé au marquis della Torretta d'être relevé de ses fonctions. Devant son insistance, satisfaction lui a été donnée. Le comte Bonin-Langone sera appelé à un nouveau poste.

On affirme, d'autre part, que son successeur ne serait autre que le comte Sforza, ancien ministre des Affaires étrangères.

A l'ambassade d'Italie, on a déclaré que le comte Bonin-Langone avait, en effet, demandé à être relevé de ses fonctions.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LA CONFÉRENCE DE CANNES

Un coup de théâtre à la Chambre

M. Briand, rentré à Paris, expose devant les députés, l'état des négociations alliées.

M. Briand est rentré à Paris jeudi matin

Paris, 12 janvier. — M. Briand, président du Conseil, parti de Cannes mercredi, à 15 heures, est arrivé, ce matin, à 9 h. 00, à la gare de Lyon.

Il était accompagné de M. Poyvelon, expert financier.

Il a été saisi à sa descente du train par MM. Marraud, Le Trocquer, Guist'hau, Dior, Doumer, Théodore Tisserand, Dancloux, Aitard, préfet de la Seine, et Leullier, préfet de police.

Le Président du Conseil s'est entretenu successivement avec MM. Doumer, Guist'hau et Dancloux. Il s'est ensuite rendu au ministère des Affaires étrangères, accompagné de MM. Guist'hau, Dancloux et Poyvelon.

Le Président du Conseil à l'Élysée

Paris, 12 janvier. — Dès son arrivée à Paris, le Président du Conseil s'est immédiatement rendu à l'Élysée où il s'est entretenu pendant trois quarts d'heure avec M. Millerand. Après avoir conféré à un résident du Conseil avec M. Guist'hau, M. Briand s'est rendu à l'Élysée pour assister au Conseil des ministres.

Au Conseil des Ministres

Paris, 12 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en Conseil ce matin, à l'Élysée à 11 heures, sous la présidence de M. Millerand.

M. Briand, président du Conseil, a exposé à ses collègues l'état des négociations de Cannes et dans sa délibération, le Conseil s'est mis en accord complet et unanime avec le Président du Conseil.

M. Bonnevay, garde des Sceaux, a fait signer par le Président de la République, un décret aux termes duquel M. Klotz, procureur général à Strasbourg, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Daniel, admis à la retraite.

Le Président de la République a signé un projet de loi portant amnistie des infractions prévues et punies par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, exception faite d'un certain nombre de crimes ou de délits.

Une déclaration de M. Briand

Le Conseil des ministres est terminé à 13 heures précises. A l'issue du Conseil, M. Aristide Briand, interrogé par les journalistes, leur a déclaré qu'il avait mis ses collègues au courant, non pas de ce qui s'est dit à Cannes autour de la Conférence, mais de ce qui s'est fait dans cette Conférence, et qu'il se présenterait cet après-midi devant la Chambre.

Les autres ministres interrogés se sont refusés à entrer dans le détail des délibérations; ils ont seulement constaté que l'unanimité des ministres s'est faite après l'exposé du Président du Conseil.

Un ordre du jour du Groupe de la Gauche Républicaine

Paris, 12 janvier. — Le Groupe de la Gauche républicaine a voté ce matin l'unanimité une résolution se déclarant défidèle à tout traité qui ne garantirait pas l'intégrité territoriale de la Belgique, qui ne laissera pas dicter les sanctions militaires et les garanties résultant du Traité et qui ne consentira à participer à une conférence internationale, qu'à la condition du maintien de la priorité française pour ses régions dévastées et que des garanties préalables soient demandées aux délégués de la Russie.

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 12 janvier. — Jamais peut-être une séance n'a attiré au Palais-Bourbon une telle foule.

Les députés, eux aussi, sont arrivés de bonne heure comme bien on pense pour connaître le résultat de Conseil des ministres de ce matin et pour commenter les événements. Le communiqué du Conseil des ministres a provoqué incontestablement une détente.

La plupart des députés comprennent que l'opinion parlementaire s'est beaucoup excitée sur des propos qui n'étaient pas fondés et ils pensent que M. Briand n'aura pas plus de peine à remettre les choses au point devant les Chambres, qu'il n'a eu à convaincre tous les collègues du Cabinet du manque de fondement de tous les bruits péssimistes qui ont couru à propos des pourparlers de Cannes.

Les députés attendent néanmoins à un débat très intéressant.

Un certain nombre d'entre eux paraissent disposés à ne se laisser convaincre que très difficilement. Aussi s'empressent-ils de gagner leur place aussitôt après l'entrée de M. Raoul Péret qui arrive à 15 heures précises.

MM. Bonnevay et Guist'hau arrivent les premiers au banc du gouvernement et après eux MM. Marraud, Barthou, Leredu, Paul Lafont, Lugol, Gaston Vidal, Théodore Tis-



M. BRIAND A LA TRIBUNE

sier et enfin M. Aristide Briand. De nombreux députés lui serrent la main.

On remarque que les tracés de l'extrême-gauche sont à peu près vides.

LA SÉANCE

M. R. Péret ouvre la séance à 15 h. 10. Le procès-verbal est adopté après rectification de M. André Lefèvre qui déclare avoir voté pour le renvoi de la séance de mardi à aujourd'hui.

Discours de M. Raoul Péret

En prenant possession du fauteuil présidentiel, est après-midi, à la Chambre, M. Raoul Péret a prononcé le discours suivant :

Mes chers collègues, Souffrez quelques moments, je vous prie, de me pardonner d'avoir bien voulu venir à la tribune de nos travaux. Nous honorons en lui, en même temps que l'un des fidèles gardiens de la tradition républicaine, le fils toujours vaillant de notre noble terre d'Alsace, à laquelle la France a subi de graves atteintes et de son cœur. Le bureau tout entier vous exprime ses sentiments de gratitude, mais celui qui parle aujourd'hui, en son nom, vous doit une reconnaissance particulière, votre confiance dont il se sent si profondément honoré, lui est inamovible précieuse, il s'efforcera de la justifier.

Il me sera permis de rappeler le labeur obstiné qui, en ces jours de détails normaux, le vote du budget de 1922, a été pour la première fois depuis quinze ans, le recours aux douzaines provisoires.

Nous aurons, d'ailleurs, à perfectionner encore nos méthodes. Il est indispensable que le régime des commissions s'affirme et se précise, qu'une rigoureuse préparation des textes abrège le plus possible la discussion publique.

Faisant allusion aux plus pressantes de nos difficultés, notre doyen exprimait, hier, sa foi dans les destinées de la patrie. Nous retenons ces paroles d'une triade de l'indivisible redressement de la justice à subi de graves atteintes en 1910, mais cet optimisme ne doit pas nous masquer les dangers de la situation actuelle. L'avenir nous apparaît voilé de troubles incertains. Les peuples à la recherche d'un remède souverain qui doit guérir tous les maux de la guerre, observent avec une érudite méfiance, et se malaise, pose d'une manière inquiétante sur les rapports internationaux. L'équilibre même de la justice a subi de graves atteintes. Ne voyons pas jusqu'à démentir les intentions de la France, à la représenter comme une nation belliqueuse, gonflée d'orgueil, avide de domination. Nous ne réprochons pas, il n'est pas de pays qui soit plus intéressé que la nôtre à la paix du monde, plus résolu à la maintenir.

Depuis sa victoire, il lui a consenti trop de douces concessions pour que personne ait le droit de mettre sa parole en doute, que n'a-t-il pas fait avant 1914, pour empêcher qu'elle ne fut trahie. L'impérialisme de conquête, le militarisme étaient ailleurs. Nous ne sommes pas bien certains qu'ils soient pas encore.

Mais, entre une attitude de provocation et une sorte d'abdication contre laquelle se révolterait la conscience nationale, il y a place pour une exacte appréciation de nos intérêts vitaux, pour des mesures propres à prévenir un nouveau coup de force.

Calme et maîtrise d'elle-même, ainsi qu'elle l'est restée en ces jours autrement tristes, donnant à tous un magnifique exemple de modération, de tenue morale, que demande donc la France ?

Elle attend les dédommagements légitimes, elle exige qu'on lui garantisse sa pleine sécurité, elle exige qu'on lui assure, en son honneur, une paix durable sur l'équité, en rejetant le fardeau écrasant d'une frontière qu'il a violée deux fois en un demi-siècle, une infranchissable barrière. Nous saluons avec joie tout rapprochement des peuples, tout geste d'entente, mais nous ne sommes pas prêts à accepter des engagements qui nous entraînent à l'impasse, à la déchéance, à la déchéance.

Les félicitations à M. Siegfried sont vivement applaudies. Les députés continuent à arriver ainsi que les ministres, notamment MM. Doumer, Le Trocquer, Léon Béram, Paul Lafont, Lugol, Gaston Vidal, Théodore Tis-

« ET MAINTENANT A D'AUTRES ! », conclut le Président du Conseil, qui donne sa démission.

vement applaudi lorsqu'il dit que la parole elle-même doit avoir sa borne. La Chambre a donc dit dans un silence grave les paroles sur la situation actuelle de la France. L'Assemblée a été en applaudissements, lorsque M. Péret dit que l'issue de la justice a subi de graves atteintes. Les applaudissements se renouvelent lorsque le Président prononce contre les colonnes dont la France est victime, de même, lorsqu'il dit que la parole de la France ne peut être mise en doute et que le militaire, en 1914, était ailleurs. Les mots : « rien de plus risqué de nos travaux. Nous honorons en lui, en même temps que l'un des fidèles gardiens de la tradition républicaine, le fils toujours vaillant de notre noble terre d'Alsace, à laquelle la France a subi de graves atteintes et de son cœur. Le bureau tout entier vous exprime ses sentiments de gratitude, mais celui qui parle aujourd'hui, en son nom, vous doit une reconnaissance particulière, votre confiance dont il se sent si profondément honoré, lui est inamovible précieuse, il s'efforcera de la justifier. »

La Chambre tout entière s'est avec son président, lorsqu'il parle de l'infranchissable barrière qui doit protéger la France.

Les salves d'applaudissements sont encore plus fortes lorsque le Président parle de la Belgique dont les députés et les ministres se sont levés pendant l'annonce de l'échouement du projet de loi, la préférence de l'échouement du projet est incontestablement applaudi. De nombreux députés se lèvent et poursuivent leurs acclamations en criant : « Alléluia ! Alléluia ! »

M. Raoul Péret. — La Chambre statuera à sa prochaine séance. La parole est à M. le Président du Conseil.

M. Briand à la tribune

M. Briand dépose sur la tribune un dossier recouvert d'une chemise d'un beau bleu.

INFORMATIONS FAUSSES

Très calme, il commence par dire qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite. M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite. M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

LA CONFÉRENCE DE CANNES

« Le problème grave et important des réparations ? La reconstitution de l'Europe. On parle beaucoup de la paix, il ne s'agit pas d'en parler, il faut avoir le courage de prendre les actes nécessaires pour la réaliser, sinon les peuples pourraient attendre longtemps avant de l'avoir. »

M. Briand. — Pour un peuple comme la France il ne s'agit pas de sa frontière soit garantie, il y a des frontières fragiles qui ont besoin d'être reconstruites et à propos desquelles on peut redouter à tout instant des actes de guerre. Le traité de Versailles ne pouvait faire l'objet d'une discussion. Les clauses de tous ordres qui assurent la sécurité de la France sont hors de débat. Cela est décidé, arrêté, il n'y a pas à y revenir.

L'ordre du jour de la Conférence de Gênes est d'ordre purement économique. Je sais bien qu'on peut tout supposer, mais les peuples qui participent devant accepter des garanties. Ce n'est pas un pas dit aux plénipotentiaires de la France si une telle Conférence avait été décidée sans elle.

M. Le Provost de Launay. — Elle n'aurait pas eu lieu, sans la France.

Quelques députés voulant commencer à interroger, le président de la Chambre invite ses collègues à comprendre que dans un tel débat, les interruptions ne sont pas de mise. M. Briand reprend son discours, expose comment les nations collaborent, notamment par la Conférence des ambassadeurs.

M. Briand. — Je suis convaincu que si l'Allemagne avait connu qu'une entente liait deux grands puissances comme la France et la Grande-Bretagne, la guerre n'aurait pas eu lieu. M. Briand, en phrases qui n'auraient pas dû avoir l'espérance de l'avenir.

LE MORATORIUM

Le président du Conseil s'explique à propos des réparations : — L'Allemagne a demandé à la Commission des réparations un moratorium. Elle demande des réductions et des délais. La Commission des réparations a le droit, à la majorité, d'accorder des délais. La France dans cette Commission n'est pas la majorité. Il ne dépend pas d'elle que le moratorium soit accordé ou refusé, et je puis dire, à la Chambre, que la majorité pour le moratorium est certaine.

Les socialistes se tournent ironiquement vers le centre où se trouvent MM. Mandel et Tardieu.

M. Briand. — Je suis à peu près sûr de donner des renseignements à la Chambre.

MM. de la Ferronnays, Dancloux et Lacotte interrompent vivement à droite.

M. de la Ferronnays. — Vous pourriez prendre des renseignements pour les donner à gauche.

M. Briand. — C'est un fait. Il y a une majorité, pour après examen, modifier les états de paiement.

M. Daudet. — C'est déplorable ! M. Raoul Péret. — Vous ne m'avez pas dit que M. le Président du Conseil s'explique.

M. Briand, adressé à la tribune du Président, attend que le centre soit revenu sur les bancs où sa dernière déclaration est commentée.

M. Raoul Péret. — Ecoutez jusqu'au bout M. le Président du Conseil, après vous répondre.

M. Briand. — Il n'y a pas de question de gouvernement. Ecoutez au moins où se sont les choses. C'est précisément parce qu'il paraissait impossible d'éviter cette situation de détail, que le gouvernement français s'est préoccupé de sauvegarder ses intérêts.

M. Briand. — Si les états de paiement de 1922 étaient modifiés, quelles garanties aurions nous, que la situation ne soit pas la même en 1923.

« Nous avons dit : Nous, France, étant donné ce que nous avons souffert, la position de nos finances, notre situation morale, nous ne pouvons pas admettre que l'année 1922 nous préjugeât même d'un centime. S'il est établi des états de paiement différents, nous exigeons que soient prises des garanties par un contrôle qui oblige l'Allemagne à faire le geste qu'elle n'a pas fait jusqu'ici. »

« Des discussions ont été engagées, à Cannes, de la manière la plus cordiale, la plus fraternelle. Ce qui est certain et je le dis à la Chambre, c'est que s'élevaient des questions de détail, la France ne perd pas un centime de son dû. Elle touche exactement la totalité de son dû, au moment dit, l'Angleterre fait une grande partie du sacrifice, nos amis Boigez, et nous les en remercions cordialement, font un geste de même nature. »

M. de Magallon. — Tant pis (Exclamation). Les députés continuent à interrompre. Le Président s'élève que des questions politiques se posent au débat. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des annuités de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh ! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les résoudre. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage. »

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

M. Briand. — M. Raoul Péret a dit qu'il n'est pas sûr que le représentant de la France ne devrait pas être allé, à Brail à droite.

pareils problèmes que les hommes politiques dignes de ce nom se sont appelés à prendre leurs responsabilités. J'ai pris les miennes. Je ne puis considérer que j'aie toute l'autorité désirable pour parler au nom de la France, mais... Le Président du Conseil fait de la main un geste de découragement qui se prolonge longtemps.

« Je n'ai pas le droit d'aller à un tel poste de combat si je n'ai pas la certitude de ne pas recevoir un coup de poignard. (Applaudissements à gauche et au centre.) »

Le Président du Conseil doit avoir une autorité complète, indique.

« Je ne puis pas dire que je suis entouré de la force morale nécessaire. Mouvements, sur tous les bancs, j'ai senti de tels que je n'étais pas entouré de toute la confiance. (Vives protestations au centre et à gauche.) »

M. Briand. — Ils prétendaient vous aider. (Rires à gauche.)

M. Briand. — Je persiste à croire utiles les pourparlers avec nos alliés. (Applaudissements au centre.)

« Le Président du Conseil demande de la tribune en esquissant un nouveau geste de découragement, mais les trois quarts de la Chambre l'applaudissent. »

M. Briand et les ministres se retirent

M. Briand regagne son banc. De nombreux députés du centre et de gauche, debout, l'applaudissent, puis à la surprise générale, M. Briand ne revient à son banc que pour prendre sa serviette. Il se dirige vers la sortie, suivi de tous les ministres. De nombreux députés à gauche et au centre continuent à applaudir. Les socialistes crient : « Dissolution ! Dissolution ! »

M. Raoul Péret. — À la séance et la séance à jeudi prochain, au milieu de l'émotion intense de l'Assemblée. Il est 16 h. 40.

APRÈS LA SÉANCE

Les commentaires à propos de la démission du Cabinet

Paris, 12 janvier. — Le coup de théâtre qui se produisit à la fin du discours de M. Aristide Briand a été de suite dans les esprits de la Chambre l'objet des commentaires les plus passionnés. Certains députés, cherchant à expliquer ce geste en l'attribuant à la Chambre ne faisaient pas prévoir, disaient que M. Briand donnerait sa démission parce que plusieurs de ses collègues du Cabinet étaient déjà démissionnaires. Une personnalité du Cabinet de M. Briand entendait ces propos, les démentait aussitôt, en appuyant son affirmation de sa parole d'honneur.

« Les députés persistent alors à chercher d'autres motifs à la détermination du président du Conseil. »

Il semble évident à la plupart d'entre eux que la résolution de M. Briand était prise avant l'entrée en séance. Les quelques incidents, si regrettables qu'ils soient, qui se sont produits pendant son discours, n'étaient pas de nature à justifier la démission du Président du Conseil. Bien au contraire, il est apparu, dès le milieu du discours, que la majorité de la Chambre soutiendrait vivement le Président du Conseil, contre ses détracteurs.

« Les députés sont donc portés à conclure que c'est tout un ensemble de faits, notamment la facilité avec laquelle on a accueilli au sein même du Conseil des ministres et au Parlement, des bruits inexacts sur les négociations de Cannes, les ordres du jour votés par des Commissions de la Chambre, les membres faisant preuve d'une iniquité et d'une méconnaissance de la justice qui ont poussé le Président du Conseil à laisser à d'autres, le soin de continuer son œuvre. »

« D'autres feront mieux. »

Telles sont les dernières paroles de son discours. Les députés pensent que M. Briand, fatigué des critiques dont il était l'objet au cours de négociations délicates, a donné, à cette phrase finale, un sens ironique.

LES MINISTRES À L'ÉLYSÉE

Remise de la lettre de démission à M. Millerand

Paris, 12 janvier. — La dernière entrevue des ministres du cabinet Briand avec le Président de la République, commencée à 16 h. 35, s'est prolongée jusqu'à 17 h. 05. Elle a été empreinte de la plus grande cordialité.

Le Président du Conseil démissionnaire a mis M. Millerand au courant de la séance de cet après-midi à la Chambre et lui a annoncé sa décision de quitter le pouvoir d'une façon définitive.

En même temps il lui a remis la lettre collective de démission des membres du cabinet, dont voici le texte :

Paris, 12 janvier 1922.

Monsieur le Président de la République.

Nous avons l'honneur de vous remettre notre démission en vous priant de vouloir bien agréer, avec nos remerciements, pour la confiance que vous nous avez eue, l'expression de notre respectueux dévouement.

Le Président de la République accepte la démission

Le Président de la République a accepté la démission du cabinet et il a exprimé, en termes émus ses regrets de la décision qu'il avait prise, puis il a remercié tous ses membres de la collaboration qu'ils y avaient apportée pendant près d'une année.

M. Briand a remercié à son tour le Président de la République de ses paroles.

En quittant l'Élysée, M. Briand, l'air grave, mais sans la moindre amertume, a déclaré :

« Ma démission est absolument définitive. Je n'aurais pu continuer à gouverner qu'en me sentant mieux soutenu. »

<